

PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2021-2022

*Remplir ce formulaire ne signifie pas que vous être automatiquement admissible au programme. Une analyse de votre information doit être faite au préalable.

Pour être admissible, vous devez :

- être propriétaire de la résidence et l'occuper à temps plein ;
- être citoyen canadien ou résident permanent ;
- ne pas avoir bénéficié du programme RénoVillage (RVI) ou RénoRégion (PRR) dans les 10 dernières années ;
- ne pas avoir bénéficié du programme Rénovation d'Urgence (PRU) dans les 5 dernières années ;
- la résidence à rénover doit être de type unifamilial, jumelé, duplex, ou une maison mobile sur fondation / pieux;
- la valeur du bâtiment au compte de taxes municipales **2020**, en excluant le terrain, doit être inférieure ou égale à la valeur maximale établie par la MRC, soit **120 000 \$**. Fournir une copie du compte de taxes municipales ;
- Le bâtiment ne doit pas être construit dans une zone inondable 0-20 ans ni dans une zone de glissement de terrain ;
- avoir un revenu, pour l'ensemble des membres de votre ménage, inférieur ou égal au revenu maximal admissible indiqué au tableau ci-après. Se référer à la **ligne 15000** de la déclaration des revenus Fédérale. Additionner le revenu des propriétaires et 25% du revenu des autres membres du ménage. Fournir une copie complète de l'avis de cotisation Fédérale et de la déclaration des revenus Fédérale de chaque personne du ménage habitant à la maison. Les revenus d'un travailleur autonome devront tenir compte de la déduction pour amortissement au formulaire T2125 de la déclaration des revenus :

Nombre de personnes dans le ménage	Couple ou 1 personne	2 à 3 personnes	4 à 5 personnes	6 à 7 personnes
Revenu admissible	- de 31 000 \$ (95%) Jusqu'à 41 000\$ (94% à 20% d'aide)	- de 36 000 \$ (95%) Jusqu'à 46 000\$ (94% à 20% d'aide)	- de 43 000 \$ (95%) Jusqu'à 53 000\$ (94% à 20% d'aide)	- de 58 000 \$ (95%) Jusqu'à 68 000\$ (94% à 20% d'aide)

- vous pouvez avoir une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 12 000\$ maximum par le programme RénoRégion. Le taux d'aide peut varier entre 20% et 95%, selon votre revenu. Le calcul de l'aide financière est basé sur le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission et le coût établi à partir de la liste de prix de la SHQ.

PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)

Propriétaire 1

No téléphone résidence

N° téléphone bureau

N° téléphone cellulaire

Courriel

Propriétaire 2

No téléphone résidence

N° téléphone bureau

N° téléphone cellulaire

Courriel

LOGEMENT

Adresse

Municipalité

Code postal

Type de bâtiment : Individuel/Jumelé Duplex Maison en rangée Copropriété (maximum de 2 logements)

Maison mobile :

propriétaire du terrain

Autre (préciser) :

locataire du terrain

*Résidence secondaire ou chalet non admissible

Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif, etc.)? : Oui Non

S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location : Résidence d'accueil : _____ places (maximum 9) Maison de chambres : _____ chambres (maximum 3)

Valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain), selon le compte de taxes **2020** : _____ \$

Année de construction : _____ Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale ? _____

COMPOSITION DU MÉNAGE

Propriétaire(s)			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
2			/ /
Conjoint(e)			
1			/ /
Autres			
1			/ /
2			/ /
3			/ /
Nombre total de personnes dans le ménage : _____			Êtes-vous d'ascendance autochtone? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ

Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoVillage (RVI) au cours des 10 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des 5 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Logement abordable Québec — volet Nord-du-Québec (LAQ-N) au cours des 10 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 10 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

TRAVAUX

Indiquez la ou les déficiences majeures touchant votre bâtiment

Déficiences majeures
<input type="checkbox"/> 1) Les murs extérieurs (infiltration d'eau, revêtement extérieur détérioré, cheminée en mauvais état, moisissures apparentes sur les murs intérieurs) ;
<input type="checkbox"/> 2) les ouvertures (infiltration d'eau et d'air aux cadres de portes et fenêtres) ;
<input type="checkbox"/> 3) les saillies (balcons et escaliers extérieurs non sécuritaires) ;
<input type="checkbox"/> 4) la toiture (infiltration d'eau, grande détérioration du revêtement de toiture) ;
<input type="checkbox"/> 5) la structure (infiltration d'eau à la fondation, affaissement des éléments porteurs) ;
<input type="checkbox"/> 6) l'électricité (câblage détérioré, panneau de dérivation et entrée électrique insuffisante) ;
<input type="checkbox"/> 7) la plomberie (tuyauterie détériorée, puits contaminé / insuffisant, installation septique existante détériorée) ;
<input type="checkbox"/> 8) le chauffage (appareil et système de chauffage existant détérioré, non sécuritaire ou insuffisant) ;
<input type="checkbox"/> 9) l'isolation thermique (Isoler toit et fondations. Isoler les murs seulement s'il y a déjà une intervention).
Autres déficiences majeures admissibles : Surpeuplement; Bâtiment inachevé – Date de début des travaux _____ / _____ / _____.

La subvention pour votre logement peut atteindre entre 20% et 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Le pourcentage d'aide varie selon le revenu du ménage. Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures, lesquels seront identifiés par le partenaire municipal lors d'une visite d'inspection.

NOTE : Les travaux exécutés avant l'autorisation du partenaire municipal ne sont pas admissibles à une aide financière.

ENVOI DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION	SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S)	
Votre demande doit être acheminée à la : MRC de Beauharnois-Salaberry 2 rue Ellice Beauharnois, Qc. J6N 1W6 ou par courriel : pad-rr@hotmail.com Pour toute autre information veuillez contacter Véronique Bouchard au 450-287-0136 http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renoregion.html	J'atteste que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais que toute information erronée pourrait remettre en cause ma demande. _____ <i>Signature</i> <i>Année / Mois / Jour</i>	
	_____ <i>Signature</i> <i>Année / Mois / Jour</i>	
	(À l'usage de la MRC)	Reçu à la MRC le <i>(Année / Mois / Jour)</i>
N° dossier :		